



Pension alimentaire impayee

Par **princesseminnie**, le **08/11/2016** à **20:12**

bonjour

un jugement en date du 31/03/16 m'octroie une pension alimentaire. Depuis cette date aucun paiement.

Une saisie sur compte bancaire a été mis en place, mais la banque ne daigne y répondre. A ce jour j'ai missionné un huissier de mettre en place une saisie vente.

Si celle-ci n'aboutit pas.

Il n'est pas salarié (président d'une sas).

peut-on saisir une sas ?

Il est également propriétaire.

Quels recours puis je avoir?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **08/11/2016** à **20:55**

Bonsoir,

Savez vous qu'il existe une procédure qui permet au comptable du Trésor de recouvrer à votre place, votre pension alimentaire avec les mêmes procédures que pour le recouvrement des impôts.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1000>

Par **princesseminnie**, le **08/11/2016** à **21:09**

oui merci mais on ne peut récupérer que 6 mois.

Je l'ai fait avec plainte au procureur pour abandon de famille. Mais au vu des témoignages cela peut ou ne pas aboutir. voir si cela aboutit prendre un an

Donc je cherche d'éventuels autres recours